

Le petit journal de la CFTC MAE

n° 24-mai 2022

Mobilité au fil de l'eau : enfin de la transparence

Rappelons que depuis cette année, il n'y aura plus qu'un seul cycle de mobilité général : celui de printemps. Cet arbitrage a été souhaité par l'administration pour faciliter la gestion, notamment en SGCD, en s'apparentant à d'autres ministères. La plupart des postes à pourvoir sont donc proposés hebdomadairement au fil de l'eau sur Bo-Agri. Nous avons fait remonter lors de notre entrevue avec la SG le 21 avril les nombreuses difficultés de cette modalité d'organisation dont le manque de transparence des recrutements. Mais depuis fin avril, les modalités de candidature sont désormais similaires à celles d'une mobilité générale, avec la saisie de candidature pour toute candidature dans Agrimob <https://gestion.agorha.agriculture.gouv.fr/Tele-candidature-AgriMob>. En cas de poste qui vous intéresse, nous restons à votre écoute pour vous soutenir car si les CAP ne concernent plus la mobilité, le droit d'évocation auprès des bureaux de gestion est une possibilité qui nous est offerte. Contactez nous : cftc@agriculture.gouv.fr.

Améliorer les revenus des agents : un impératif

Etant donnée la révision de 2,65 % du SMIC le 1er mai 2022, l'indice minimum de traitement des agents de catégorie C est relevé à compter du 1er mai. Le traitement minimum de ces agents s'élèvera ainsi à 1 649,48 € brut mensuel, pour un indice majoré 352. Cette mesure n'est cependant pas suffisante : la hausse des prix et notamment des carburants pénalise tous les agents titulaires comme contractuels. La promesse du dégel du point d'indice a été annoncée après les législatives. Avec l'Alliance du Trèfle, nous rappellerons cet impératif dans toutes les instances mais aussi celui de faire avancer la révision des salaires des contractuels à l'Administration.

Des demandes fortes dans un récent courrier intersyndical

Le 17 mai, par un courrier intersyndical, la fédération CFTC FAE (fédération des agents de l'état) dont notre syndicat dépend a demandé au président de la République et à la Première ministre, la revalorisation urgente du point d'indice et son indexation sur l'évolution du coût de la vie, mais aussi l'amélioration de tous les niveaux de la grille indiciaire ainsi que des perspectives pour les carrières. Le sujet de l'âge légal du départ à la retraite et du régime particulier de certains agents ont été mis en avant dans ce même courrier. Restant à votre écoute pour tous vos besoins d'aide et vos préoccupations, on vous souhaite une bonne lecture du courrier sur notre site <http://www.syndicatnationalcftcministereagricultureetétablissements.fr/category/actualites/>

A bientôt ! Les membres du bureau CFTC MAE

